

Image not found or type unknown



Droit de succession et invalidité

Par **espie sylviane**, le 11/03/2017 à 11:43

bonjour

en 2002 j'étais en invalidité 2 depuis quelques années, la sécurité sociale a décidé de me mettre à la retraite.

ma question est la suivante :

je sais que lorsque l'on est en invalidité en cas d'héritage on ne paye pas de droits de succession.j'ai hérité de ma mère qui est décédée en 2012 donc j'étais à la retraite.est il possible d'être exonérée des droits de succession?

merci de me répondre